



AUGMENTATION PENSION ALIMENTAIRE

Par **Rappeltout**, le **25/12/2012 à 17:50**

Bonjour,rnrnMon ex-mari me donne une pension, pour notre fils de 12 ans, de 300 euros (somme établie avant la modification de ses nouvelles ressources). Or, depuis, ses revenus ont augmenté. J'aimerais donc qu'il me donne 500 euros:mois (je n'ai qu'une pension d'invalidité). S'il en est d'accord, est-ce que cette modification peut se faire sans démarche de justice ?rnrnMerci pour votre aide.rnrnChantal

Par **cocotte1003**, le **26/12/2012 à 08:32**

Bonjour, vous pouvez trouver un accord amiable écrit avec votre ex mais il faudra le faire entériner par le jaf pour qu'il est une valeur juridique, cordialement